

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/4/8 DOSSIER N°7410	COLLÈGE AU PATRIMOINE - SUBVENTIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - SUBVENTIONS - ANNÉE SCOLAIRE
2025/2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°11/3/6 du Conseil général du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au Patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/4/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après d'un montant de **2 280 €** :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT SOLLICITE
Jean Monnet – BENEVENT L'ABBAYE	5 ^{ème} A et B	Pollinarium sentinelle – SAINTE-FEYRE	47	12/05/2026	425 €
Simone Veil – CHENERAILLES	6 ^{ème}	Scénovision – BENEVENT L'ABBAYE	36	02/04/2026	325 €
Simone Veil – CHENERAILLES	5 ^{ème}	Microfolie – GOUZON	36	24/04/2026	250 €
Martin Nadaud – GUERET	3 ^{ème} 1 et 3	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	38	17/03/2026	640 €
Martin Nadaud – GUERET	3 ^{ème} 2 , 4 et 5	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	60	27/02/2026	640 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET